



# **STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE**

**Compte rendu annuel  
d'activité**

**Année 2018**

## HISTORIQUE

Par délibération de son Conseil Municipal du 3 mars 2017, la Ville de Rouen a autorisé M. le Maire à procéder à la signature du contrat de concession ayant pour objet, dans le cadre d'une délégation de service public, l'exploitation du stationnement payant en voirie et de ses services connexes à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de 9 ans.

L'exploitation du stationnement payant en voirie regroupe les attendus suivants :

- Le remplacement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 du parc d'horodateurs de la Ville de Rouen
- La collecte et maintenance de ce parc d'horodateurs
- La mise en œuvre des extensions du stationnement payant en voirie, de modifications ponctuelles liées au changement éventuel de son périmètre
- La commercialisation des abonnements résidentiels et professionnels mobiles définis par la Ville de Rouen et la gestion des droits de stationnement accordés par la Ville de Rouen à certaines catégories d'usagers (PMR, Véhicules électriques, ...)
- Le contrôle du stationnement payant et l'émission des Forfaits de Post Stationnement (FPS) issus des contrôles
- La transmission à l'ANTAI des FPS émis
- La gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO)

Le présent document a pour but d'apporter à la Ville de Rouen les éléments statistiques, techniques et financiers lui permettant d'appréhender au mieux le fonctionnement du contrôle du stationnement payant.

# 1. Compte-rendu financier

## 1.1 Bilan

Les comptes de la SPL Rouen Normandie Stationnement pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, ainsi que le rapport annuel de gestion ont été présentés au Conseil d'Administration lors de sa séance du 30 avril 2019.

Ces documents retracent la totalité des opérations afférentes à la concession de service public du stationnement payant sur voirie pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

<b>PRODUITS</b>	<b>2018</b>
Prestation fixe	787 000.00
Prestation variable	465 447.99
Autres Prestations (Dépose Horodateurs)	926.67
TOTAL	1 253 374.66
Autres produits	0.00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 253 374.66</b>

<b>CHARGES</b>	<b>2018</b>
Tickets et rouleaux bornes	7 441.80
Eau, électricité, fournitures diverses	24 529.88
Carburant	2 186.14
Transport de fonds	20 257.61
Contrats de maintenance, entretien et réparation	164 443.44
Loyer et charges loatives	22 478.60
Location de véhicules	7 587.37
Assurances	4 095.79
Honoraires expert comptable, CAC, avocats	4 160.82
Affranchissements, téléphone, frais de transport	9 941.08
Frais bancaires et sur prestations de service	6 804.56
Frais de structure SPL RNS et GIE PAR	167 515.42
Salaires	300 062.34
Participation	0.00
Cotisations sociales	151 931.62
Autre charges salariales	4 155.00
Amortissements	165 708.72
Intérêts des emprunts	5 785.71
Autres charges	0.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 069 085.90</b>

<b>RESULTAT</b>	<b>184 288.76</b>
-----------------	-------------------

## 2. Compte-rendu technique

### 2.1. Effectif dédié à la dépenalisation

Le personnel Agent de Surveillance du Stationnement en Voirie (ASSV) bénéficie d'une durée hebdomadaire de travail de 35h (par cycle réparti sur 3 semaines), d'un treizième mois, d'une prime de participation et d'une mutuelle complémentaire.

Précisons que la liste nominative des personnels des parcs présentée ci-dessus, peut être amenée à évoluer de façon significative en fonction des besoins propres à l'exploitation de l'activité.

Au 31 décembre 2018 l'équipe a été constituée des personnels ci-après :

<b>CDI</b>	
A. MEJIA	Responsable d'Exploitation
F. SONNEVILLE	Adjoint au responsable d'exploitation
F. BOUSCAILLOUX	ASSV
M. VITALI	ASSV
L. GUEVILLE	ASSV
L. KAHLAOUI	ASSV
K. LEMOINE	ASSV
R. LESUR	ASSV
C. BREBANT	ASSV
L. METTERIE	ASSV
J. NELSON	ASSV
G. RAULT	ASSV
E. TOUPET	ASSV
S. VOLLEREAUX	ASSV

Direction de la SPL Rouen Normandie Stationnement

Le 12 mars 2018, Monsieur Rémi de Nijs, a été nommé Directeur Général de la SPL Rouen Normandie Stationnement.

L'équipe de direction en charge de l'exploitation de la fourrière municipale est constituée de 6 personnes salariés du GIE Parkings et Aménagement Rouennais mutualisées avec la SEM Rouen Park (70% SPL RNS 30 % SEM RP) et affectées ainsi :

<b>MAD</b>	
R. de Nijs	Directeur Général
<b>CDI</b>	
H. TERNARD	Directeur technique
P. NEUROUTH	Gestionnaire des ressources Humaines
A. ARTIGUE	Assistante de Direction
C. COIGNARD	Comptable
S. PETIT	Gestionnaire abonnements et flux financiers

## 2.2. Parc d'Horodateurs

La SPL RNS a procédé au remplacement des 335 horodateurs Siemens en décembre 2017 et janvier 2018 par 255 horodateurs CALE CWT Compact équipés :

- Tirelire blindée indépendante haute sécurité
- Sélecteur de pièces
- Imprimante graphique thermique
- Alimentation par panneau solaire intégré
- Lecteur de cartes à puces pour paiement EMV CB5.2 et CB sans contact
- Antenne sans contact NFC
- Licence d'utilisation logiciel CB contact et sans contact
- Clavier alphanumérique étendu
- Ecran couleur tactile
- Kit de communication 3G/4G

La nouvelle implantation des 255 horodateurs est optimisée et validée par la Ville de Rouen. Le nombre d'horodateurs est ainsi réduit du fait de la mise en œuvre du paiement dématérialisé via une application dédiée et de la mise en place d'un abonnement pour le stationnement résidentiel dont les droits et le paiement s'effectuent par le biais également d'une application dédiée.

## 2.3. Commercialisation des abonnements résidentiels et professionnels

La commercialisation des abonnements et l'ouverture de droits au stationnement spécifique sont totalement dématérialisés par le biais de l'application « PayerMonStationnement.fr » (PMS).

Cette application dédiée permet :

- La création d'un compte
- La validation de droits (Résidentiels, professionnels mobiles, PMR, ...)
- La souscription d'un abonnement en fonction de sa catégorie (Résidentiel, pro mobile, ...)

L'application permet également, par le rechargement de son compte, de payer son stationnement horaire sur voirie en lieu et place de l'horodateur. Cette solution permet à l'utilisateur de disposer des avantages de pouvoir être alerté sur son smartphone en fin de droit et de pouvoir, dans la limite de la durée de stationnement autorisée, prolonger son stationnement horaire.

Abonnements définis par la Ville de Rouen au **01/01/2018** :

- Résidentiel dans 9 secteurs différents
  - Mensuel : 15,00 €
  - Trimestriel : 45,00 €
  - Semestriel : 90,00 €
  - Annuel : 180,00 €

- Professionnels mobiles, artisans, dépanneurs, réparateurs
  - Demi-journée : 4,00 €
  - Journée : 8,00 €
  - Semaine : 30,00 €
  - Mensuel : 80,00 €
  - Trimestriel : 200,00 €
  - Semestriel : 400,00 €
  - Annuel : 600,00 €
  
- Professionnels de santé Médecins généralistes, pédiatres
  - Mensuel : 40,00 €
  - Trimestriel : 100,00 €
  - Semestriel : 200,00 €
  - Annuel : 300,00 €
  
- Professionnels de santé Infirmiers, Kinésithérapeutes, sages-femmes
  - Mensuel : 40,00 €
  - Trimestriel : 100,00 €
  - Semestriel : 150,00 €
  - Annuel : 200,00 €
  
- Professionnels de santé Infirmiers, Kinésithérapeutes, sages-femmes
  - Mensuel : 15,00 €
  - Trimestriel : 45,00 €
  - Semestriel : 50,00 €
  - Annuel : 80,00 €

L'application PMS permet également d'enregistrer un véhicule électrique pour bénéficier de la gratuité sur le stationnement voirie de la Ville de Rouen

L'application PMS permet à une personne disposant du statut PMR de s'enregistrer sur l'application afin de pouvoir déclencher des droits au stationnement (limité à 12h00 conformément aux dispositions définies par la Ville de Rouen) via son smartphone.

La SPL RNS a opté pour l'acquisition de bureaux en centre-ville permettant d'organiser un accueil du public afin de faciliter les démarches aux usagers rencontrant des difficultés via la solution dématérialisée.

SPL Rouen Normandie Stationnement  
44 rue Jeanne d'Arc  
76000 ROUEN

## **2.4. Extension du stationnement payant, évolutions dispositifs existants**

### 2.4.1. Extension du stationnement

A la demande de la Ville de Rouen, la SPL RNS a procédé au 1<sup>er</sup> juillet 2018 à l'extension de la zone de stationnement organisée alors en 10 zones de stationnement.

La SPL RNS a pour cela implanté 40 nouveaux horodateurs CALE.

### 2.4.2. Evolutions dispositif

La SPL RNS a procédé en 2018 à différentes évolutions du dispositif existant à la demande de la Ville de Rouen :

- Création du multizones résidentiels : Permettre à un usager disposant d'un abonnement résidentiel dans une zone, de stationner dans une autre zone attenante.
- Création d'un profil d'abonnement « Services Publics Mobiles ». (Tarif unique : 200,00 € / an).
- Donner la possibilité à l'utilisateur de payer par virement.
- Donner la possibilité à la catégorie « Infirmier » de pouvoir changer la plaque d'immatriculation du véhicule enregistré pour son abonnement.

## **2.5. Le contrôle du stationnement payant / la gestion des RAPO**

La SPL RNS dispose d'outils fournis par la société EGIS dans le cadre de son marché pour effectuer le contrôle du stationnement payant, l'émission des FPS et la gestion des RAPO conséquents :

- Un back-office informatique STADE
  - Suivi des contrôles
  - Suivi des FPS émis
  - Gestion des RAPO
- Une solution de contrôle à pied à l'aide de PDA
- Une solution de contrôle par véhicule LAPI (Lecture Automatique de Plaque d'Immatriculation)

Les véhicules LAPI n'ont été livrés qu'au mois d'octobre 2018. Le contrôle du stationnement s'est organisé de la sorte sur l'année 2018 :

- Janvier 2018, pédagogie auprès des usagers : Renseigner sur le fonctionnement des nouveaux horodateurs, renseigner sur la mise en œuvre de la dépenalisation et du Forfait Post Stationnement, inciter les usagers à payer.
- De Février 2018 à septembre 2018, contrôle du stationnement payant avec PDA et équipes ASSV à pied.
- Octobre 2018, mise en service des véhicules LAPI

### 3. Rapport sur l'évolution du service rendu

#### 3.1. Recettes voirie

Recettes reversées à la Ville

Année : 2018

	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	Total
Recettes horodateur	335 485,24 €	249 678,45 €	310 877,50 €	306 169,12 €	273 631,45 €	336 447,82 €	303 756,63 €	273 179,75 €	317 282,77 €	341 969,00 €	289 816,55 €	255 146,35 €	<b>3 593 440,63 €</b>
Recettes PMS	45 995,00 €	31 285,00 €	29 640,00 €	29 600,00 €	26 775,00 €	27 770,00 €	33 795,00 €	41 065,00 €	52 770,00 €	52 380,00 €	46 635,00 €	47 275,00 €	<b>464 985,00 €</b>
Cumul recettes voirie	381 480,24 €	280 963,45 €	340 517,50 €	335 769,12 €	300 406,45 €	364 217,82 €	337 551,63 €	314 244,75 €	370 052,77 €	394 349,00 €	336 451,55 €	302 421,35 €	<b>4 058 425,63 €</b>
Paiements FPS	13 500,00 €	42 462,30 €	61 662,50 €	62 053,00 €	55 617,30 €	83 742,30 €	79 615,00 €	110 677,52 €	106 068,11 €	51 004,31 €	73 472,30 €	16 686,80 €	<b>756 561,44 €</b>

Pour mémoire : Recettes 2017

Recettes horodateur	261 307,42 €	347 885,32 €	407 826,24 €	345 775,57 €	323 944,90 €	348 331,20 €	290 970,42 €	312 184,40 €	321 841,95 €	354 095,48 €	281 648,42 €	342 062,15 €	<b>3 937 873,47 €</b>
Cumulées	261 307,42 €	609 192,74 €	1 017 018,98 €	1 362 794,55 €	1 686 739,45 €	2 035 070,65 €	2 326 041,07 €	2 638 225,47 €	2 960 067,42 €	3 314 162,90 €	3 595 811,32 €	3 937 873,47 €	

Observations :

Le tableau détaille l'ensemble des recettes collectées

- Recettes horodateurs : Correspond à l'ensemble des paiements effectués sur les horodateurs en espèces ou en CB.
- Recettes PMS : Correspond à l'ensemble des paiements effectués via l'application « PayerMonStationnement.fr » (PMS).
- Paiement FPS : Correspond au cumul des FPS payés par les usagers et ce pour les FPS émis dans le mois considéré.

⇒ La recette cumulée du stationnement sur voirie (Horodateurs + PMS) est égale à plus de 4 058 k€ et conforme au budget initial de la Ville de Rouen. Elle est légèrement supérieure à l'année 2017.

⇒ La recette concernant le paiement des FPS est au 31/12/2018 de 756 k€ et en dessous de l'objectif initial de 1 000 k€. A noter pour autant que tous les FPS émis en 2018 ne sont de fait pas systématiquement encore réglé par les usagers au 31/12 de l'année.



### 3.2. Statistique concernant le contrôle du stationnement

Activité contrôle du stationnement

Année : 2018

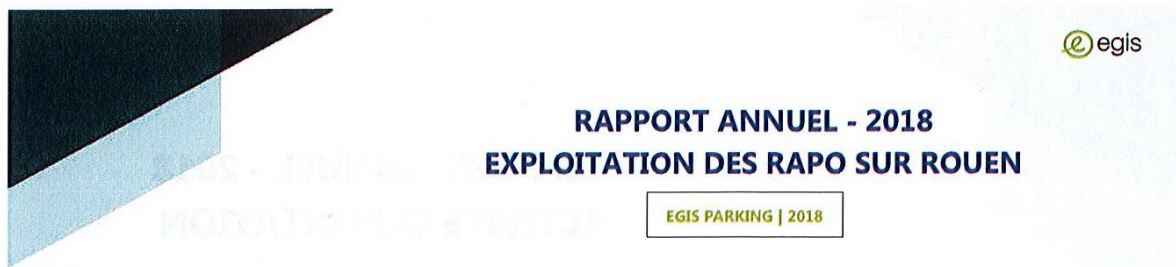
	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	Total
Nombre de FPS émis	852	2 680	4 050	4 008	4 155	5 260	5 183	7 060	6 925	4 190	8 305	8 650	61 318
Nombre de FPS Payés	540	1 699	2 472	2 488	2 230	3 349	3 188	4 432	4 252	2 043	2 938	664	30 295
Tx de FPS payés	63%	63%	61%	62%	54%	64%	62%	63%	61%	49%	35%	8%	49%
Nombre de RAPO reçus	34	121	168	218	163	154	170	256	232	259	547	306	2 628
Nombre de RAPO acceptés	20	68	80	145	73	59	82	104	100	176	431	215	1 553
Tx de RAPO acceptés	59%	56%	48%	67%	45%	38%	48%	41%	43%	68%	79%	70%	59%

Observations :

Le tableau détaille l'activité du contrôle du stationnement

- Le nombre de FPS émis durant le mois considéré
  - Le nombre de FPS payés pour les FPS émis dans le mois considéré
  - Le nombre de Recours Administratifs Préalable Obligatoires (RAPO) reçus
  - Le nombre de RAPO ayant fait l'objet d'une acceptation du recours par les services de la SPL RNS dans le cadre du traitement des RAPO
- ⇒ De février à septembre, le nombre de FPS correspond à des FPS émis par les ASSV à l'aide des PDA soit environ 5000 FPS / mois
- ⇒ Le mois d'octobre correspond à la mise en service des véhicules LAPI et des premiers tests effectués à l'aide de ce mode de contrôle.
- ⇒ Les mois de novembre et décembre correspondent aux deux premiers mois de contrôles réalisés à l'aide des LAPI, soit environ 8500 FPS / mois.

### 3.3. Rapport annuel d'exploitation des RAPO



*Du 1e Janvier 2018 au 31 Décembre 2018*

	Nombre total de RAPO reçus	Délai moyen de traitement (en jours)	Nombre de décisions explicites	Nombre de décisions implicites	Nombre de décisions d'irrecevabilité	Nombre de RAPO rejetés	Nombre de RAPO admis (avis de paiement annulés ou rectifiés)	Nombre de décisions de rejet rendues par la commission du contentieux du stationnement payant	Nombre de décisions d'annulation rendues par la commission du contentieux du stationnement payant
RAPO formés par des personnes résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte	278	3	229	0	15	82	132	0	0
RAPO formés par des personnes résidant dans la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte	1 635	2	1 587	11	76	518	993	0	0
Ensemble des RAPO formés	1 913	2	1 816	11	91	600	1 125	0	0

<b>ANALYSE DES MOTIFS D'IRRECEVABILITE DES RECOURS, DE REJET DES RECOURS OU D'ANNULATION DE L'AVIS DE PAIEMENT INITIAL</b>			
	<b>Nombre total</b>	<b>Nombre concernant des usagers résidant dans la commune de l'EPCI, du syndicat mixte</b>	<b>Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune de l'EPCI, du syndicat mixte</b>
<b>Motifs de contestation du forfait post-stationnement</b>			
Le requérant estime avoir payé/ne pas avoir à payer	604	536	68
Le requérant allègue être de bonne foi (notamment en cas de destruction du véhicule)	290	252	38
Le requérant dit être victime d'une usurpation de ses plaques d'immatriculation ou du vol de son véhicule	35	32	3
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	20	14	6
Autres motifs de contestation	854	740	114
<b>Motifs d'irrecevabilité du RAPO</b>			
Le requérant n'a pas intérêt à agir	0	0	0
Le requérant n'a pas envoyé sa demande suivant les modalités indiquées dans l'avis de paiement	65	56	9
Le requérant ne produit aucun motif	2	1	1
Le requérant est hors délai	16	13	3
Autres	8	6	2
<b>Motifs de rejet du RAPO</b>			
Les éléments produits n'ont pas emporté la conviction de l'autorité en charge du RAPO	88	78	10
Le forfait post-stationnement était fondé	435	373	62
Autres	77	67	10
<b>Motifs d'annulation</b>			
L'utilisateur avait bien un justificatif de paiement et a payé la durée nécessaire	180	139	41
L'utilisateur apporte des éléments probants de l'usurpation de sa plaque d'immatriculation ou vol de son véhicule	10	10	0
Une erreur a été commise dans le décompte de la somme due après application du forfait post-stationnement et compte tenu de la somme déjà réglée par l'utilisateur	1	1	0
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	1	1	0
Verbalisation malgré gratuité temporaire	164	151	13
Avis de paiement comportant des erreurs	37	34	3
Avis de paiement incomplet ou mal rédigé	7	5	2
Autres motifs tirés de la bonne foi de l'utilisateur	224	215	9
Autres	501	437	64

